



Droits voisins à la Dépêche du Midi : total soutien à l'action de la section SNJ

Depuis plusieurs mois, les élus SNJ à *La Dépêche du Midi* se battent pour défendre la rémunération des droits voisins à laquelle les journalistes ont droit. Une bataille menée contre la direction et, nous le déplorons, contre les syndicats SNJ-CGT et Filpac-CGT. Si, habituellement, les syndicats sont du côté des salariés, nous découvrons cette situation étrange qui allie direction et syndicats pour spolier les droits des salariés.

Contrairement à ce qui a été écrit et dit, le SNJ n'est pas un syndicat qui va au tribunal pour le plaisir, nous préférons être sur le terrain à défendre les intérêts des salariés et améliorer leurs conditions de travail.

Cependant, nous ne pouvons pas admettre qu'un patron soit au-dessus des lois. L'accord Droits voisins signé par le SNJ-CGT et la Filpac-CGT n'est pas légal : pour être valable, il doit être négocié et signé uniquement par des syndicats représentatifs des journalistes dans l'entreprise. Ce n'est pas le cas de la Filpac-CGT, nous avons dû le rappeler à la direction en saisissant la justice. Lors de l'audience du 17 février, le juge a d'ailleurs conseillé à cette même direction de reprendre les négociations sur les droits voisins.

Malheureusement, le patron de *La Dépêche du Midi* ayant un problème avec la loi, nous devons à nouveau saisir le tribunal judiciaire pour contester la tenue du référendum : là encore, la Filpac-CGT a négocié et participé à sa mise en œuvre alors qu'elle n'est toujours pas représentative chez les journalistes. Pourquoi c'est important ? il est évident qu'au regard de ses spécificités, de ses responsabilités et de sa déontologie, le métier de journaliste doit être encadré par des textes négociés par des journalistes.

En toile de fond de cette bataille judiciaire, il y a l'accord Droits voisins que certains vous présentent comme le meilleur de la PQR en France. Dans les faits, il n'en n'est rien. D'autant qu'il s'agit d'un accord à durée indéterminée, si bien que les droits voisins à *La Dépêche du Midi* resteront bloqués à 600 euros même si la somme versée par les Gafam à la direction augmente, ce qui n'est pas le cas des autres accords, conclus avec un pourcentage sans plafond. Alors que la loi prévoit que les journalistes touchent une part appropriée et équitable, l'accord de *La Dépêche du Midi* avec un versement de 20 % et un plafond à 600 euros prive les

journalistes d'une rémunération dont nous avons tous et toutes besoin. En 2022, il vous manque 350 euros que la direction garde pour elle (alors qu'elle n'en a pas besoin) et en 2023, 600 euros, que l'on retrouve désormais dans les poches de votre patron.

On peut d'ailleurs se demander comment le représentant du SNJ-CGT a pu signer un accord contraire à ce que son syndicat national défend à la Commission des droits voisins, c'est-à-dire l'absence de plafond.

Parce que les journalistes de *La Dépêche du Midi* sont les créateurs des textes qui permettent au journal de toucher les droits voisins, il est juste qu'ils en touchent une partie conséquente. L'action des élus SNJ, c'est, ni plus ni moins pour défendre l'honneur et les droits des journalistes. Une action qu'ils payent chèrement quand on lit les tracts diffamatoires et insultants des syndicats CGT maison, les communiqués mensongers de la direction. Sans compter les remarques et attaques violentes lors des réunions. Dans cette situation compliquée, les militants SNJ peuvent compter sur l'entier soutien du SNJ, première organisation de la profession.

Nous sommes à vos côtés pour aller au bout des procédures et rappeler à votre direction qu'elle n'est pas au-dessus des lois.

Paris le 1^{er} mars